

U.S. Cherbourg Tennis de Table
25^{ème} édition du tournoi de Noël
Dimanche 22 décembre 2024
Homologation Nationale Cat. B
Salle Jean Nordez – 36 Avenue Henri Poincaré à Cherbourg en Cotentin

Règlement

La participation à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Seul le juge-arbitre pourra trancher tout litige non prévu.

Le juge-arbitre de ce tournoi est Romain BASTIEN (JA3).

Art. 1 : **le dimanche 22 décembre 2024**, l'U.S. Cherbourg organise la **25^{ème} édition** de son tournoi. Il se déroulera sur **22 tables** en journée continue dans la **salle Jean NORDEZ** à Cherbourg en Cotentin.

Art. 2 : Ce tournoi **National de catégorie B** est homologué par la F.F.T.T. sous le n° 1996/2024-B. Il est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T.

Art. 3 : **tableaux, horaires et dotation :**

Les **classements** pris en compte sont ceux de la **1^{ère} phase** de la saison 2024/2025.

La **dotation totale** du tournoi est de **1850 €** sous forme de chèques et coupes.

Horaires	Tableaux	Catégories	Engagés maxi	Inscription	Dotation				
					1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}		
Dimanche 22 décembre Homologué	12H30	S1	Licences traditionnelles	Classement 5 à 7 (500 à 799 pts)	36	7 €	Chèque 50€ + coupe	Chèque 30€	Chèque 15€
	8H30	S2		Classement 5 à 9 (500 à 999 pts)	36	7 €	Chèque 50€ + coupe	Chèque 30€	Chèque 15€
	11H00	S3		Classement 8 à 11 (800 à 1199 pts)	36	7 €	Chèque 50€ + coupe	Chèque 30€	Chèque 15€
	9H30	S4		Classement 10 à 13 (1000 à 1399 pts)	36	8 €	Chèque 70€ + coupe	Chèque 40€	Chèque 20€
	12H00	S5		Classement 12 à 15 (1200 à 1599 pts)	36	8 €	Chèque 70€ + coupe	Chèque 40€	Chèque 20€
	8H30	S6		Classement 14 à 17 (1400 à 1799 pts)	36	9 €	Chèque 100€ + coupe	Chèque 60€	Chèque 30€
	10H30	S7		Classement 16 à 20 (1600 à 2099 pts)	36	9 €	Chèque 150€ + coupe	Chèque 80€	Chèque 40€
	14H30	S8		Toutes catégories (1)	48	9 €	Chèque 250€ + coupe	Chèque 140€	Chèque 70€
	14H30	F		Féminines 5 à 13 (500 à 1399 pts)	24	7 €	Chèque 40€ + coupe	Chèque 20€	Chèque 10€

(1) Pour le tableau toutes catégories : 4 € pour les joueurs ayant participé à 2 autres tableaux.

Art. 4 : chaque joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux de sa catégorie ainsi qu'au tableau toutes catégories. Les féminines pourront participer aux tableaux messieurs dans la limite des points indiqués ci-dessus.

Art. 5 : les parties seront jouées au meilleur des **5 manches de 11 points**.

Art. 6 : les tableaux se dérouleront par poules de 3 avec 2 qualifiés par poule puis tableau à élimination directe. La mise en poule se fera 10 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public de mise en tableau se fera à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec respect des assiettes.

Art. 7 : les **balles plastiques** (homologuée ITTF) seront **fournies par les joueurs**.

Art. 8 : tout tableau de moins de 12 joueurs sera jumelé ou supprimé.

Art. 9 : le résultat de chaque partie ne pourra être enregistré qu'après retour de la plaquette.

Art. 10 : l'organisateur ne fournira des arbitres que pour les finales.

Art. 11 : les joueurs et joueuses doivent respecter les heures de pointage les concernant, soit ½ heure au plus tard avant le début de chaque tableau. Le forfait d'un participant sera prononcé 5 mn après le 2^{ème} appel de son nom.

Art. 12 : les joueurs et joueuses régleront leur inscription avant le début des tableaux les concernant. La présentation de la licence au juge-arbitre est obligatoire.

Art. 13 : l'épreuve se déroulera selon les règles de la F.F.T.T.. Une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

Art. 14 : en cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Art. 15 : le comité d'organisation se réserve la possibilité de réduire le montant de la dotation d'un tableau en cas de participation insuffisante.

Art. 16 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol, en cas d'incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords du gymnase ou durant le trajet.

Art. 17 : toute dégradation matérielle constatée sera à la charge du ou des joueurs concernés.

Art. 18 : tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos et/ou vidéos dans le cadre de la communication du tournoi (site internet, presse, médias divers...).

Art. 19 : **navette** :

Afin d'assurer les correspondances des trains, une navette sera assurée entre la gare de Cherbourg et la salle pour les joueurs qui en expriment le besoin.

Art. 21 : **inscriptions** :

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **samedi 21 décembre à 12H00** :

- Par téléphone : Alain VASSARD : 06.65.47.88.81

- Par E-Mail : tournoidenoelusctt@gmail.com

BUVETTE – RESTAURATION SUR PLACE